



Litige avec un bijoutier de mauvaise foi.

Par gwena29

Bonjour,

J'ai acheté une alliance or blanc et sertie de diamants facettes, à 990 €, en avril 2010, j'ai perdu un diamant en avril 2011. Je l'envoie chez le bijoutier pensant qu'il peut négocier la réparation avec son fournisseur sachant qu'il peut y avoir un défaut sur le modèle ! Il n'a rien voulu savoir et voulait me faire payer la réparation (via un devis au préalable)!

Est-il dans ses droits ? Étant donné la valeur et la date d'achat ?

Par mimi493

Il vous appartient de prouver, par une expertise, le défaut d'origine de la bague